

Monsieur Jean-Pierre AGRESTI Recteur de l'académie d'Orléans-Tours RECTORAT 21 rue Saint-Etienne 45043 Orléans Cedex 1

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



**Madame Nathalie ALBERT-MORETTI** 

Rectrice de l'académie de Besançon RECTORAT 10 rue de la Convention 25030 Besançon Cedex

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Madame la Rectrice,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Madame Katia BÉGUIN

Rectrice de l'académie de Nantes RECTORAT 4 rue de la Houssinière 44322 Nantes Cedex 3

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Madame la Rectrice,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



**Monsieur Bernard BEIGNIER** 

Recteur de l'académie de Paris RECTORAT 12 Boulevard de l'Indépendance 75004 Paris

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



**Madame Sophie BEJEAN** 

Rectrice de l'académie de Montpellier RECTORAT 31 rue de l'Université 34000 Montpellier

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Madame la Rectrice,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



**Madame Julie BENETTI** 

Rectrice de l'académie de Créteil RECTORAT 4 rue Georges Enesco 94010 Créteil Cedex

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Madame la Rectrice,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



**Monsieur Karim BENMILOUD** 

Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand RECTORAT 3 avenue Vercingétorix 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Madame Anne BISAGNI-FAURE
Rectrice de l'académie de Bordeaux
RECTORAT
5 rue Joseph de Carayon-Latour
33000 Bordeaux

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Madame la Rectrice,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Madame Valérie CABUIL Rectrice de l'académie de Lille RECTORAT 144 rue de Bavay 59000 Lille

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Madame la Rectrice,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Monsieur Étienne CHAMPION

Recteur de l'académie de Versailles RECTORAT 3 boulevard de Lesseps 78017 Versailles Cedex

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Madame Nathalie CHICOT

Rectrice de l'académie de Nice

RECTORAT
53 avenue Cap-de-Croix
6181 Nice

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Madame la Rectrice,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Monsieur Benoit DELAUNAY

Recteur de l'académie d'Aix-Marseille RECTORAT 31 Boulevard d'Athènes 13001 Marseille

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



**Madame Carole DRUCKER-GODARD** 

Rectrice de l'académie de Limoges RECTORAT 13 rue François Chénieux 87031 Limoges Cedex 1

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Madame la Rectrice,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie ;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Monsieur Olivier DUGRIP Recteur de l'académie de Lyon RECTORAT 92 rue de Marseille 69007 Lyon

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Monsieur Philippe DULBECCO
Recteur de l'académie de Guyane
RECTORAT
2737 route de Montabo
97300 Cayenne

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



**Monsieur Emmanuel ETHIS** 

Recteur de l'académie de Rennes RECTORAT 96 rue d'Antrain 35700 Rennes

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



**Monsieur Mostafa FOURAR** Recteur de l'académie de Toulouse

RECTORAT
75 Rue Saint-Roch
31000 Toulouse

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie ;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



**Madame Christine GANGLOFF-ZIEGLER** 

Rectrice de l'académie de Guadeloupe RECTORAT Les Abymes 97100 Pointe-à-Pitre

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Madame la Rectrice,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



**Madame Christine GAVINI-CHEVET** 

Rectrice de l'académie de Normandie RECTORAT 25 Rue de Fontenay 14000 Caen

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Madame la Rectrice,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Madame Hélène INSEL
Rectrice de l'académie de Grenoble
RECTORAT
7 place Bir-Hakeim
38021 Grenoble Cedex 1

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Madame la Rectrice,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Monsieur Olivier KLEIN
Recteur de l'académie de Strasbourg
RECTORAT
6 rue de la Toussaint
67000 Strasbourg

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



**Monsieur Richard LAGANIER** 

Recteur de l'académie de Nancy-Metz RECTORAT 2 Rue Philippe de Gueldres 54035 Nancy Cedex

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Monsieur Jacques MIKULOVIC Recteur de l'académie de Mayotte RECTORAT BP 14 97600 Mamoudzou

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



**Madame Nathalie MONS** 

Rectrice de l'académie de Martinique RECTORAT 4 rue des Arts et Métiers 97200 Fort-de-France

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Madame la Rectrice,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Monsieur Jean-François MOURIER
Recteur de l'académie de La Réunion
RECTORAT
24 rue du Général de Gaulle
97400 Saint-Denis

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Monsieur Pierre MOYA
Recteur de l'académie d'Amiens
RECTORAT
20 Boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens Cedex 9

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Monsieur Pierre N'GAHANE Recteur de l'académie de Dijon RECTORAT 2G Rue Général Delaborde 21000 Dijon

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Monsieur Rémi-François PAOLINI Recteur de l'académie de Corse RECTORAT Boulevard Pascal Rossini 20000 Ajaccio

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



## Madame Bénédicte ROBERT

Rectrice de l'académie de Poitiers RECTORAT 22 rue Guillaume VII Le Troubadour 86000 Poitiers

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Madame la Rectrice,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



Monsieur Vincent STANEK
Recteur de l'académie de Reims
RECTORAT
1 rue Navier
51082 Reims Cedex

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Monsieur le Recteur,

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.

- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ



(CNED)

## **Monsieur Jean-Noël TRONC**

Directeur général du Centre National d'Enseignement à Distance

BP 60200 86980 Futuroscope Chasseneuil Cedex

Paris, le 29 août 2024

Objet : Campagne « Septembre Violet » contre les certificats absurdes réclamés aux médecins généralistes

Le temps médical est un sujet de préoccupation pour tous ; médecins et patients. L'évolution de la démographie médicale se conjugue à l'évolution de la démographie populationnelle, dont le vieillissement nécessite la prise en charge de plus en plus de maladies chroniques, pour constituer un enjeu sociétal de premier plan. Dans l'intérêt commun, la raréfaction des ressources en temps médical impose aujourd'hui de lutter contre son gaspillage.

Le Collège de la Médecine Générale, conseil national professionnel qui fédère toutes les structures (syndicats, sociétés scientifiques, structures universitaire et associatives) qui font la médecine générale en France, lance une campagne pour lutter contre les motifs administratifs sans valeur médicale qui accaparent les médecins généralistes et affectent leur disponibilité pour d'autres motifs, qui compliquent inutilement le quotidien des patients, et plus largement, dont la faible pertinence vient décrédibiliser le système qu'ils sont censés réguler. Nous sollicitons votre aide pour qu'une action coordonnée auprès des responsables d'établissement de votre académie permette à cette campagne de trouver toute sa dimension.



- Certificat d'absence scolaire à la maternelle, l'école primaire, au collège, au lycée;
- Certificat d'absence à l'université ou autre lieu de scolarisation post-bac ;
- Certificat d'absence en sortie scolaire ;
- Certificat d'absence en stage non rémunéré ;
- Certificat pour avoir le droit de boire en classe ;
- Certificat pour avoir le droit d'aller aux toilettes ;
- Certificat pour obtenir le droit d'accès à un casier ;
- Certificat pour avoir le droit de laisser des manuels scolaires à la maison en cas de lombalgie ;
- Certificat pour obtenir la clé de l'ascenseur pour un élève utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant ;
- Certificat médical de vaccination en lieu et place des pages du carnet de santé ;
- Etc.

Ces certificats placent le médecin traitant comme arbitre de situations dont il n'a qu'une vision parcellaire : le médecin n'a pas de meilleure appréciation qu'une autre personne de la nécessité d'une absence scolaire, de boire en classe, d'avoir accès à un casier, etc. Une simple déclaration sur l'honneur des parents serait bien souvent tout aussi pertinente.

Ces situations pourraient prêter à sourire si elles n'avaient pas de retentissement en termes de coûts pour la société et de saturation du système de santé, et ne contribuaient pas à la perte de sens dans la profession.

Pour soutenir sa campagne « Septembre Violet », le Collège de la Médecine Générale a mis en place le site <u>certificats-absurdes.fr</u> qui témoigne du gaspillage de temps médical lié aux certificats inutiles et clarifie les règles autour de tous ces certificats médicaux.

En vous remerciant pour l'implication que vous porterez sur cet enjeu partagé, nous nous tenons à votre entière disposition pour plus d'informations et pour soutenir les propres actions que vous mettrez en place en ce sens.

Nous vous prions d'agréer, , l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Michaël ROCHOY

Responsable du groupe de travail « Certificats absurdes » du CMG

Pr Paul FRAPPÉ